

# Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 27 octobre 2016 17 h

# Séance tenue le jeudi 27 octobre 2016 Salle du conseil de l'hôtel de ville

## **PRÉSENCES:**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Richard Bergeron, Mme Dida Berku, à titre de représentante du maire de la Ville de Côte-Saint-Luc, M. George Bourelle, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Manon Gauthier, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau, Mme Monique Vallée et M. Moriss Vesely

## ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

**Mme Jane Guest** 

## ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Chantal Rouleau, Mme Anie Samson et Mme Maria Tutino

AUTRE PRÉSENCE :									
Me Yves Saindon, Greffiel	r de la Ville								
Le président de l'assemblée recueillement .	déclare la	séance	ouverte	et d	demande ——	d'observer	un	moment	de

## 1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

# 2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de À Objet

M. Peter F. Trent M. Denis Coderre Articles 20.03 et 20.22 de l'ordre du jour -Proposition à l'effet que la CMM prenne

en charge le processus d'homologation d'une piste auprès de la Fédération

internationale Automobile (FIA)

M. Georges Bourelle	M. Denis Coderre	Articles 20.03 et 20.22 de l'ordre du jour – Retombées économiques d'une telle démarche pour les villes liées – consultation souhaitée
N'ayant aucune autre interve la période de questions des		es du conseil, le président de l'assemblée déclare 17 h 12.
CG16 0557		
Adoption de l'ordre du jou	r de l'assemblée ordinaire	du conseil d'agglomération
Il est proposé par M. Alan	DeSousa	
appuyé par Mme Ma	non Gauthier	
Et résolu :		
d'adopter l'ordre du jour de livré aux membres du conse		seil d'agglomération du 27 octobre 2016, tel que ation de la présente séance.
Adopté à l'unanimité.		
03.01		
	<del></del>	<del></del>
CG16 0558		
Approbation du procès-ve septembre 2016	erbal de l'assemblée ordir	naire du conseil d'agglomération tenue le 29
Il est proposé par M. Alan	DeSousa	
appuyé par Mme Ma	non Gauthier	
Et résolu :		
		u conseil d'agglomération tenue le 29 septembre et villes et suivant le certificat du 20 octobre 2016
Adopté à l'unanimité.		

# 4 - Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

03.02

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole de l'assemblée dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2016.

	oraniano da concen a aggiorno da oraniano de poden en concentra en
4.02	Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1 <sup>er</sup> au 30 septembre 2016.
4.03	Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes du 1 <sup>er</sup> au 30 septembre 2016.
5 - Dépô	ôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil
Le prési conseil >	dent de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du »
Aucun d	locument n'est déposé.
	<del></del>
6 - Dépô	ôt de rapports des commissions du conseil
Le prési	dent de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »
Aucun d	locument n'est déposé.
7 - Dépô	 ôt
Le prési	dent de l'assemblée appelle le point « Dépôt »
CG16 0	559
agglom	de la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 31 août 2016 - Volet ération et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2016 comparé 31 août 2015
2016 - V	e-parole de l'assemblée dépose la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 31 août /olet agglomération et l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 août 2016 comparé 31 août 2015, et le conseil en prend acte.
07.01 116	5205008
CG16 0	560
et d'agg	lu rapport présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal glomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux 1 <sup>er</sup> septembre 2013 et le 31 décembre 2015
des con	e-parole de l'assemblée dépose le rapport présentant le suivi des mandats des commissions reçus nseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux s municipaux entre le 1 <sup>er</sup> septembre 2013 et le 31 décembre 2015, et le conseil en prend acte.

07.02 1163570006

## 9 - Rapport sur la situation financière de la Ville

9.01 Monsieur Denis Coderre dépose le rapport du maire sur la situation financière de la Ville, le tout conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*. Ce rapport comprend également la liste des contrats octroyés par les services centraux excédant 25 000 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 30 septembre 2016 ainsi que celle des contrats de plus 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

## CG16 0561

Publication du texte du rapport sur la situation financière de la Ville dans les journaux diffusés sur le territoire

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de décréter que le texte du rapport du maire sur la situation financière soit publié dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise distribués sur le territoire de la Ville de Montréal, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adopté à l'unanimité.				
09.02				
11 - Dépôt de pétitions				
Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »				
Aucun document n'est déposé.				
15 - Déclaration				
Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration »				
Aucune déclaration n'est présentée.				
Il est proposé par M. Alan DeSousa				

Et résolu : de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

appuyé par Mme Monique Vallée

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_

Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 36 mois, avec une possibilité de prolongation de 24 mois, avec la firme Équipements Plannord Itée, pour la fourniture de pièces authentiques de marque Prinoth dans le cadre de l'entretien et de la réparation des véhicules utilitaires à chenilles utilisés pour le déneigement du parc motorisé de la Ville (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1591;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

## Et résolu :

- 1 de conclure une entente-cadre de gré à gré avec Équipements Plannord Itée, fournisseur unique, pour une durée de 36 mois, soit du 31 octobre 2016 au 30 octobre 2019, avec une possibilité de prolongation de 24 mois, pour la fourniture de pièces d'origine manufacturière de marque Prinoth dans le cadre de l'entretien et de la réparation des véhicules utilitaires à chenilles utilisés pour le déneigement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 286 775,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15059 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
20.01 1161541004		

# CG16 0563

Autoriser la prolongation d'ententes-cadres conclues avec Sharp Électronique du Canada Itée (CG14 0139) pour l'acquisition ou la location, incluant le service d'entretien, d'équipements multifonctions d'impression monochromes et couleurs sur demande, pour une durée de 24 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2019

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 octobre 2016 par sa résolution CE16 1570;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

- 1 d'autoriser la prolongation des ententes-cadre no 949660 et no 951082 conclues avec Sharp Électronique du Canada (CG14 0139), pour une période additionnelle de 24 mois, du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2019, pour l'acquisition ou la location, incluant le service d'entretien, d'équipements multifonctions d'impressions, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 13-11816;
- 2 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets unités d'affaire, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.	
20.02 1165085002	

Mandater ASN Canada FIA pour un montant maximal de 226 155,83 \$, taxes incluses, pour les services et frais de soumission, d'inspection, d'approbation, de suivi et d'accompagnement dans le processus d'homologation de la piste auprès de la Fédération Internationale Automobile (FIA) / Autoriser un virement budgétaire de 92 930 \$ en 2016 à partir des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le Service de la culture

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 septembre 2016 par sa résolution CE16 1557;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

## Et résolu :

- 1 de mandater ASN Canada FIA pour un montant maximal de 196 700 \$, avant taxes, pour les services et frais de soumission, d'inspection, d'approbation, de suivi et d'accompagnement dans le processus d'homologation de la piste auprès de la Fédération Internationale Automobile (FIA), dans le cadre de la course automobile Formule E dans les rues du centre-ville de Montréal, à compter de 2017;
- 2 d'autoriser un virement budgétaire de 92 930 \$ en 2016 à partir des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le Service de la culture;
- 3 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Mme Dida Berku

M. George Bourelle
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella

M. Edgar Rouleau M. Philippe Roy M. William Steinberg M. Peter F. Trent M. Morris Trudeau M. Moriss Vesely

20.03 1165288007

## CG16 0565

Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour les travaux de reconstruction d'un tronçon et la réparation du mur de soutènement du chemin de Trafalgar (structure 81-5289) situé dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 975 585,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 331301 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 octobre 2016 par sa résolution CE16 1572;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

- 1 d'autoriser une dépense de 975 585,87 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'un tronçon et la réparation du mur de soutènement du Chemin de Trafalgar, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Deric Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 936 126,45 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 331301;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.04 1167000008	
CG16 0566	

Accorder un contrat à Roland Grenier Construction Itée pour réaliser les travaux de mise aux normes de salles électriques du bâtiment des filtres du complexe de production d'eau potable Atwater, situé au 999, rue Dupuis dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 906 476,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5856 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1599;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

### Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

- 1 d'autoriser une dépense de 1 906 476,54 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de mise aux normes de salles électriques du bâtiment des filtres du complexe de production d'eau potable Atwater situé au 999, rue Dupuis, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Roland Grenier Construction Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 850 948, 09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5856;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

•				
20.05 1160749003				
Il est proposé par	M. Alan DeSousa			
appuyé par	Mme Manon Gauthier			
Et résolu :				
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.			
Adopté à l'unanimité.				

Accorder un contrat à Site intégration plus inc. (Groupe SIP) pour des travaux de rénovation des contrôles et le remplacement des projecteurs des systèmes de mise en lumière de l'hôtel de ville, situé au 275, rue Notre-Dame Est - Dépense totale 1 058 832,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5870 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1603;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

## Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 1 058 832,71 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation des contrôles et le remplacement des projecteurs des systèmes de mise en lumière de l'hôtel de ville, situé au 275, rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 d'accorder à Site intégration plus inc. (Groupe SIP), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 962 575,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5870;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.06 1165965005		

## CG16 0568

Autoriser une dépense additionnelle de 62 291,16 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit des états financiers de l'exercice 2015 (CG14 0469), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 338 015,81 \$ à 1 400 306,97 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1604;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 62 291,16 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2015 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG14 0469);
- 2 d'approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec cette firme, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 338 015,81 \$ à 1 400 306,97 \$, taxes incluses;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.07 1166068001	

Accorder des contrats de services professionnels en ingénierie à Axor Experts-Conseils inc. (893 758,16 \$, taxes incluses) et à WSP Canada inc. (962 858,14 \$, taxes incluses), pour la réalisation de services de génie-conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Dépense totale de 2 135 108,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15404 (3 soum.) / Approuver deux projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1612;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

### Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 2 135 108,75 \$, taxes incluses, pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'approuver un projet de convention par lequel Axor Experts-Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat no 1, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de génie conseil pour les différents projets, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 893 758,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15404 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat no 2, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de génie conseil pour les différents projets, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 962 858,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15404 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.08 1166316022		

# CG16 0570

Reporter l'échéance de la convention en vigueur entre la Ville et le Comité olympique canadien au 31 décembre 2017 afin de soutenir les bonifications à apporter à la Maison olympique canadienne à Montréal (CG15 0419) / Approuver un projet d'addenda à la convention de contribution à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1614;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

# Et résolu:

d'approuver le projet d'addenda 1 visant à reporter au 31 décembre 2017 l'échéance de la convention de contribution intervenue entre la Ville de Montréal et le Comité olympique canadien (CG15 0419) afin de soutenir les bonifications à apporter à la Maison olympique canadienne de Montréal.

Adopté à l'unanimité.		
20.09 1151658004		

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, aux fins du projet de reconstruction Turcot, un immeuble situé de part et d'autre de la rue Notre-Dame Ouest, entre l'autoroute 15 et l'avenue de Carillon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables, et ce, après que l'arrondissement concerné ait fermé et retiré de son domaine public le lot 5 909 281 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1617;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

#### Et résolu :

- 1 d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports un immeuble situé de part et d'autre de la rue Notre-Dame Ouest, entre l'autoroute 15 et l'avenue de Carillon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué des lots 5 909 281, 5 903 675, 5 903 676 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables, et ce, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte et à la suite à l'adoption, par l'arrondissement, d'un règlement de fermeture comme domaine public du lot 5 909 281;
- 2 d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimi	té.
20.10 1161027006	
Il est proposé par	M. Alan DeSousa
appuyé par	M. Russell Copeman
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour
Adopté à l'unanimi	té.

## CG16 0572

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède sans aucune contrepartie à Les Placements Canamall Limitée et Westcliff (Place de La Cité internationale Phase I) inc. tous les droits, titres et intérêts qu'elle pourrait prétendre détenir dans les lots 1 179 352, 2 401 372 et une partie du lot 3 027 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et vend une autre partie du lot 3 027 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 120 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre de l'entente tripartite signée le 13 avril 1987 pour la mise en valeur du quadrilatère formé par le boulevard Robert-Bourassa, l'avenue Viger, la rue du Carré Victoria et la rue Saint-Antoine / Fermer et retirer du domaine public comme rue les lots 1 179 352, 2 401 372 et les deux parties du lot 3 027 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1618;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

- 1 d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède sans contrepartie à Les Placements Canamall Limitée/Canamall Holdings Limited et Westcliff (Place de la Cité internationale Phase I) inc. tous les droits, titres et intérêts qu'elle pourrait prétendre détenir dans les lots 1 179 352, 2 401 372 et une partie du lot 3 027 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et vend une partie du lot 3 027 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins d'assemblage, pour la somme de 1 120 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés dans le projet d'acte de cession, dans le cadre de l'entente tripartite, signée le 13 avril 1987, pour la mise en valeur du quadrilatère formé par le boulevard Robert-Bourassa, l'avenue Viger, la rue du Carré Victoria et la rue Saint-Antoine;
- 2 de fermer et retirer du domaine public comme rue les lots 1 179 352, 2 401 372, et les deux parties du lot 3 027 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.		
20.11 1160783009		

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc., pour les besoins de formation du Service de police de la Ville de Montréal, des espaces d'une superficie de 10 586 pieds carrés, au 2° étage de l'immeuble ainsi qu'une partie de terrain situés au 8491, rue Ernest Cormier, pour une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 - Dépense totale de 1 467 663,56 \$, incluant le loyer, les travaux d'aménagement, les coûts d'entretien ménager, d'énergie ainsi que les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1619;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

- 1 d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc. une partie de terrain ainsi que des espaces d'une superficie de 10 586 pieds carrés au 2<sup>e</sup> étage d'un immeuble situé au 8491, rue Ernest-Cormier, pour les besoins de la Division de la formation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, pour un loyer total de 616 473,99 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2017 au locateur, Développement Olymbec inc., représentant un montant de 487 845,82 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 74 917,46 \$, pour une dépense maximale de 562 763,28 \$, taxes incluses;
- 3 d'autoriser la dépense d'énergie et d'entretien ménager effectuée par le Service de la gestion de la planification immobilière (SGPI), pour la durée du terme de 5 ans, d'un montant total de 288 426,29 \$ taxes incluses;
- 4 d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
- 5 d'ajuster la base budgétaire du SPVM pour les années 2017 et suivantes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Pour les années subséquentes, les augmentations du loyer devront être assumées par le SPVM à même l'enveloppe budgétaire qui lui sera octroyée. La facturation immobilière du SGPI sera également ajustée en conséquence.

Adopté à l'unanimité.		
20.12 1165840009		

Accorder un soutien financier additionnel, extraordinaire et non récurrent de 45 000 \$ à Triathlon International de Montréal, pour la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal, pour un montant total maximal de 145 000 \$ en soutien financier et une valeur monétaire de 75 000 \$, en soutien en biens et services / Approuver un projet d'addenda à la convention de contribution à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1630;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

## Et résolu :

- 1 d'accorder un soutien financier additionnel, extraordinaire et non récurrent de 45 000 \$, taxes incluses, à l'organisme à but non lucratif Triathlon International de Montréal pour la réalisation d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal;
- 2 d'approuver le projet d'addenda à la convention de contribution entre la Ville et Triathlon International de Montréal (CG16 0425), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier additionnel et du soutien en biens et services;
- 3 d'imputer cette nouvelle dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.13 1166340002		

# CG16 0575

Conclure des ententes-cadres collectives, pour une période de 12 mois, avec les firmes Recyclage Notre-Dame inc. (1 200 396,49 \$, taxes incluses), Sanexen Services Environnementaux inc. (424 252 \$, taxes incluses) et Solution Eau, Air, Sol (246 640,06 \$, taxes incluses) pour la fourniture de services de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés provenant des arrondissements - Appel d'offres public 16-15528 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016 par sa résolution CE16 1650;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

- 1 de conclure des ententes-cadres collectives avec les firmes Recyclage Notre-Dame, Sanexen Services Environnementaux inc. et Solution Eau, Air, Sol, plus bas soumissionnaires conformes pour chaque type de sol pour chaque arrondissement, pour une période de 12 mois, pour la fourniture de services de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés provenant des arrondissements, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15528 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
20.14 1167315005		

Autoriser une dépense additionnelle de 696 884, 49 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie dans le cadre du contrat 329402 accordé à Aquarehab (Canada) inc., (CG16 0197), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 562 395,46 \$ à 12 259 279,95 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016 par sa résolution CE16 1654;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

## Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 696 884,49 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie, dans le cadre du contrat 329402 accordé à Aquarehab (Canada) inc. (CG16 0197), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 562 395,46 \$ à 12 259 279,95 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimi	té.
20.15 1167231048	
	·
Il est proposé par	M. Alan DeSousa
appuyé par	M. Richard Bergeron
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimi	té.

## CG16 0577

Accorder un contrat d'exécution d'oeuvre d'art à Gilles Mihalcean, artiste professionnel en arts visuels, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art public intitulée « Paquets de lumière », pour le Parterre du Quartier des spectacles - Dépense totale de 672 603,75 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016 par sa résolution CE16 1656;

II est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Bergeron

- 1 d'autoriser une dépense de 672 603,75 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public « Paquets de lumière » pour le parterre du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Gilles Mihalcean, lauréat du concours, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 661 106,25 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.16 1160230006

## CG16 0578

Accorder un contrat d'exécution d'oeuvre d'art à Jonathan Villeneuve, artiste professionnel, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art public intitulée « Lux obscura », sur la rue Émery du Quartier latin, dans le Quartier des spectacles - Dépense totale de 252 945 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016 par sa résolution CE16 1655;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Bergeron

### Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 252 945 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art public « Lux obscura » sur la rue Émery dans le Quartier latin au Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéants;
- 2 d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Jonathan Villeneuve, lauréat du concours, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 218 452,50 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité. 20.17 1166689002

## CG16 0579

Accorder à PME MTL Ouest-de-l'Île une contribution financière non récurrente de 403 405 \$ dans le cadre du partage des actifs du Centre local de développement Lachine / Approuver le projet d'addenda 1 à l'entente de délégation intervenue entre la Ville et PME MTL Ouest-de-l'Île (CG16 0347)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016 par sa résolution CE16 1658;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Bergeron

## Et résolu :

1 - d'accorder une contribution financière non récurrente de 403 405 \$ à PME MTL Ouest-de-l'Île, dans le cadre de la convention de partage des actifs du Centre local de développement Lachine (CG16 0465);

- 2 d'approuver un projet d'addenda à l'entente de délégation entre la Ville et PME MTL Ouest-de-l'Île établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier (CG16 0347);
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.18 1167386002	

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de nonconstruction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville sur six lots situés sur la rue Jules-Helbronner, lesquels font partie du développement résidentiel Faubourg Pointeaux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016 par sa résolution CE16 1661;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Bergeron

### Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, devant M<sup>e</sup> Jacques Morand, le 21 décembre 2006, sous le numéro 13 921 195, intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur six lots situés sur la rue Jules-Helbronner, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, constitués des lots 4 881 941, 4 881 942, 4 881 945, 4 881 946, 4 881 965 et 4 881 966 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.	
20.19 1163778005	

## CG16 0581

Accorder un soutien financier exceptionnel de 750 000 \$ à l'organisme à but non lucratif (OBNL) HAVICO MN, Habitation, vision de communauté à Montréal-Nord pour la rénovation majeure à des fins de logement social et communautaire du bâtiment sis au 11985, avenue Monty dans l'arrondissement de Montréal-Nord

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016 par sa résolution CE16 1662;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Bergeron

## Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier exceptionnel d'un montant maximum de 750 000 \$ à l'organisme à but non lucratif HAVICO pour la rénovation majeure à des fins de logements sociaux et communautaires du bâtiment sis au 11985, avenue Monty, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) (dossier 1166692003);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

\_\_\_\_

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences:** Mme Dida Berku

M. George Bourelle M. Robert Coutu M. Michel Gibson Mme Paola Hawa M. Edward Janiszewski

M. Beny Masella M. Edgar Rouleau M. Philippe Roy M. William Steinberg M. Peter F. Trent M. Morris Trudeau M. Moriss Vesely

20.20 1163278001

\_\_\_\_\_

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 et 20.22 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

## CG16 0582

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Conseillers en gestion informatique CGI inc. pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 1 939 168,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14944 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016 par sa résolution CE16 1657;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, Conseillers en gestion et informatique CGI inc, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 1 939 168,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14944 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

## CG16 0583

Accorder un soutien financier non récurent de 1 750 000 \$ à l'organisme à but non lucratif MONTRÉAL, C'EST ÉLECTRIQUE pour promouvoir l'électrification des transports en milieu urbain / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016 par sa résolution CE16 1666;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

### Et résolu :

- 1 d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 750 000 \$ à l'organisme à but non lucratif MONTRÉAL, C'EST ÉLECTRIQUE pour la promotion de l'électrification des transports en milieu urbain:
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'autoriser un virement budgétaire de 1 750 000\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget régulier du Service du développement économique;
- 4 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences:** Mme Dida Berku

M. George Bourelle M. Robert Coutu M. Michel Gibson Mme Paola Hawa

M. Edward Janiszewski

M. Beny Masella M. Edgar Rouleau M. Philippe Roy M. William Steinberg M. Peter F. Trent M. Morris Trudeau M. Moriss Vesely

20.22 1163455001

Autoriser le dépôt de demandes d'aide financière soumises par la Ville de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du volet 2 du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1636;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

### Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- s'engage à respecter les modalités du guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
- s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- s'engage à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directive de changement;
- autorise le dépôt des demandes d'aide financière suivantes au volet 2 du programme FEPTEU :
- En ce qui concerne l'eau potable :
  - la canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, no 2016167;
  - la fourniture et l'installation de garde-corps, de portes et de potences à l'usine Atwater, no 2016270;
  - la mise aux normes de salles électriques (8) bâtiment des filtres usine Atwater, no 2016181;
  - les divers travaux électriques à la station (drain des filtres) Réservoirs Vincent-d'Indy et Châteaufort, no 2016178;
  - le réservoir Châteaufort Remplacement des disjoncteurs 25 KV, no 2016172;
  - l'usine Atwater Des-Baillets Relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence et fibre optique, no 2016173;
  - l'installation d'une vanne murale et actuateur G6 Atwater, no 2016171;
  - l'ajout d'un réacteur UV usine Charles-J.-Des-Baillets, no 2016175;
  - Lachine Nouveau réservoir diesel, no 2016174;
  - l'optimisation des réseaux Chambres de compteurs Réseau primaire, no 2016168;
  - le remplacement de la conduite principale d'aqueduc de la rue Saint-Patrick, entre Island et Thomas-Keefer, projet inclus à la demande no 2015095;
- En ce qui concerne le traitement des eaux usées :
  - le collecteur drainage ADM Smith, no 2016184;
  - le collecteur drainage ADM Bouchard, no 2016188;
  - le poste de pompage Rhéaume Système d'extraction et traitement d'odeurs, no 2016191;
  - le laboratoire de la station Aménagements de sécurité, no 2016190;
  - le remplacement du refroidisseur à absorption B de la station de pompage, no 2016176;
  - la mise à niveau de la station de pompage du lieu d'enfouissement technique, no 2016189;
  - l'achat et installation de systèmes de suivi aux surverses (phase 3), no 2016185;
  - le remplacement et mise en service des vannes des réservoirs de dépotage et stockage, no 2016183;
  - la mise à niveau des fonds et joints d'expansion des décanteurs 14 à 28, no 2016182;
  - l'installation de tuyauterie en acier inoxydable pour les tours de refroidissement, no 2016180;
  - l'amélioration du contrôle des intercepteurs CIDI Phase 3 (logiciel), 2016177;
  - la station de pompage Chemin Saint-François, no 2016169.

30.01 1161158005

Avis de motion - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 711 848

## **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situé sur le lot 1 711 848 », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1160603008	
Il est proposé par	M. Alan DeSousa
appuyé par	M. Russell Copeman
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour
Adopté à l'unanimi	té.

## CG16 0586

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie détaillée, de plans et devis et de surveillance et les travaux préalables requis pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie détaillée, de plans et devis et de surveillance et les travaux préalables requis pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel:

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1489;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu:

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie détaillée, de plans et devis et de surveillance et les travaux préalables requis pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.	
42.01 1165925002	
	Règlement RCG 16-051

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 130 000 000 \$ pour le financement de la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 130 000 000 \$ pour le financement de la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1547;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

### Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 130 000 000 \$ pour le financement de la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R-Marcotte », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Orientation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1162839002

Règlement RCG 16-052

## CG16 0588

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1545;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

# Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1166692003

Règlement RCG 16-053

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »

Vu la résolution CG16 0443 de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 adoptant le projet de règlement P-RCG 14-029-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029);

Vu l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 18 août 2016;

Attendu que la Commission permanente sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal a tenu une consultation publique sur ce projet de règlement le 21 septembre 2016;

Vu l'ajustement purement technique qui a dû être apporté au titre du règlement, cet ajustement n'ayant aucune incidence sur la nature de ce dernier;

Attendu que le contenu du règlement est identique à celui du projet de règlement P-RCG 14-029-1 adopté par le conseil d'agglomération à sa séance du 22 juin, par la résolution CG16 0443;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016 par sa résolution CE16 1679;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

#### Et résolu :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 14-029-1 intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
- 2 d'adopter, sans changement, hormis l'ajustement technique dans le titre, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » quant aux dispositions du document complémentaire relatives à la plaine inondable.

Adopté a	à l'	unan	imité.
----------	------	------	--------

44.01 1162622006

Règlement RCG 14-029-1

Approuver la modification du PTI 2016-2018 de la Société de transport de Montréal et approuver le Règlement R-167 autorisant un emprunt de 6 121 301 \$ pour financer le projet d'implantation d'une solution intégrée de gestion des talents

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1646;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

### Et résolu :

d'approuver la modification du PTI 2016-2018 de la Société de transport de Montréal et le Règlement R-167 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de six millions cent vingt et un mille trois cent un dollars (6 121 301 \$) pour financer le projet d'implantation d'une solution intégrée de gestion des talents, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.
45.01 1160854002

### CG16 0591

Nominations de membres au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de nommer Mme Marie Élaine Farley, Mme Josée Bérubé et M. Pierre Fortin, à titre de membres du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain.

Adopté à l'unanimité.

51.01

\_\_\_\_\_

# CG16 0592

# Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. Peter F. Trent

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de nommer M. Georges Bourelle, à titre de vice-président de la Commission sur les finances et l'administration, en remplacement de M. Peter F. Trent.

Adopté à l'unanimité.

51.02

\_\_\_\_\_

À 17 h 36, tous les points de l'ordi l'assemblée levée.	re du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare
Benoit Dorais Président de l'assemblée	Yves Saindon Greffier de la Ville
Tous et chacun des règlements et des résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.	
Denis Coderre Maire	